

CONCESSIONS DIVERSES

AVIS DE CONSULTATION ÉLECTRONIQUE DU PUBLIC

PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME

Demande de prolongation du permis exclusif de recherches de gîtes géothermiques, dit « Permis de Riom-Clermont-Métropole », et demande d'un permis exclusif de recherches de mines de lithium et substances connexes, dit « Permis de Bassin de Limagne », (Puy-de-Dôme), au profit de la société 2gré SAS

Une participation du public par voie électronique sera ouverte du 3 novembre au 3 décembre 2025 sur le site Internet : <https://www.economie.gouv.fr/consultations-publiques>. Le public pourra y déposer ses observations et propositions.

Elle porte sur deux demandes présentées par la société 2gré SAS, 49 route d'Agen, Estillac (47310) :

- La première, du 10 septembre 2020, en vue d'obtenir la prolongation de la validité du permis exclusif de recherches de gîtes géothermiques, pour 5 ans, dit « Permis de Riom-Clermont-Métropole » ;
- La seconde, du 2 février 2019, en vue d'obtenir un permis exclusif de recherches de mines de lithium et substances connexes, pour 5 ans, dit « Permis de Bassin de Limagne ».

Ces demandes sont situées dans le département du Puy-de-Dôme et portent sur les territoires des communes d'Aigueperse, Artonne, Aubiat, Aubière, Aulnat, Beaumont, Beaumont-lès-Randan, Beauregard-l'Évêque, Beauregard-Vendon, Blanzat, Bulhon, Bussières-et-Pruns, Cébazat, Ceyrat, Chamalières, Chambaron-sur-Morge, Chanat-la-Mouteyre, Chappes, Charbonnières-les-Varennes, Châteaugay, Châtel-Guyon, Chavaroux, Clerlande, Clermont-Ferrand, Combronde, Cournon-d'Auvergne, Crevant-Laveine, Culhat, Davayat, Durtol, Ennezat, Entraigues, Enval, Gerzat, Gimeaux, Joze, La Roche-Blanche, Le Cendre, Le Cheix, Lempdes, Lempty, Les Martres-d'Artière, Lezoux, Loubeyrat, Lussat, Luzillat, Malauzat, Malintrat, Maringues, Marsat, Martres-sur-Morge, Ménérol, Mozac, Mur-sur-Allier, Nohanent, Orcines, Pérignat-lès-Sarliève, Pérignat-sur-Allier, Pessat-Villeneuve, Pont-du-Château, Prompsat, Randan, Riom, Romagnat, Royat, St-André-le-Coq, St-Beauzire, St-Bonnet-près-Riom, St-Clément-de-Régnat, St-Denis-Combarnazat, St-Genès-Champanelle, St-Ignat, St-Laure, Saint-Myon, Sardon, Sayat, Seychalles, Surat, Teilhède, Thuret, Varennes-sur-Morge, Vertaizon, Volvic et Yssac-la-Tourette.

Cette consultation, prévue au titre de l'article 7 de la Charte de l'environnement, constitue une étape obligatoire de la procédure d'instruction d'une demande de permis exclusif de recherches, susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement, conformément à l'arrêté du 3 avril 2025 (TECD2503411A) soumettant les décisions d'octroi, d'extension ou de prolongation de titres régis par le code minier à évaluation environnementale, pris en application du III de l'article R.122-17 du code de l'environnement. Elle est menée dans les conditions fixées par les articles L.123-19 et R.123-46-1 du code de l'environnement.

Les conditions d'octroi d'une prolongation d'un permis exclusif de recherches de gîtes géothermiques sont définies aux articles 6-12 à 6-14 du décret n° 78-498 du 28 mars 1978 relatif aux titres de recherches et d'exploitation de géothermie, et celles d'un permis exclusif de recherches de mines de lithium aux articles L.122-1 à L.122-4 du code minier.

Au terme de la participation du public, le ministre chargé des mines, situé Ministère de l'Économie et des Finances, 139 rue de Bercy, Paris (75012), statuera sur les demandes, soit d'accorder les titres miniers, en totalité ou partiellement, ou soit de les refuser. Les services de l'autorité auprès desquels peuvent être obtenus des renseignements sont, en ce qui concerne la demande de permis de Bassin de Limagne, le Bureau de la politique des ressources minérales non énergétiques, et pour la demande de prolongation du permis de Riom-Clermont-Métropole, le Bureau des ressources énergétiques du sous-sol, tous deux situés Ministère de la Transition écologique, 92055 La Défense Cedex.

L'Autorité environnementale a rendu, le 10 juillet 2025, l'avis n° 2025-053 sur les deux demandes ; cet avis est visible sur le site Internet de l'Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable (IGEDD) : <https://www.igedd.developpement-durable.gouv.fr> consultez l'espace dédié à l'Autorité environnementale (Ae), rubrique "Avis rendus/2025".